

Informations complémentaires de la part de M. Depauw à destination des étudiants décideurs de solliciter une mobilité pour le Japon dans le cadre du master 2 Juriste européen

Vous trouverez dans ce message plusieurs informations utiles pour préparer votre mobilité au Japon. Je vous recommande de bien tout lire et de ne surtout pas hésiter à me contacter si vous avez des questions.

Dans un premier temps, vous avez accès aux rapports de mobilité des étudiants précédents sur le site https://www.service4mobility.com/europe/MobilitySearchServlet?identifieur=TOURS01&kz_bew_art=OUT&sprache=fr&inputBewPers=1 , en cliquant sur "questionnaire" en haut à gauche (sélectionnez « échanges hors Europe » puis le Japon). Cela vous permettra de lire les conseils de vos prédécesseurs.

Vous pouvez par ailleurs commencer votre dossier de financement en vous enregistrant via le lien :

https://www.service4mobility.com/europe/BewerbungServlet?identifieur=TOURS01&kz_bew_pers=S&kz_bew_art=OUT&aust_prog=EHE&sprache=fr

Une fois l'inscription faite puis le mot de passe paramétré, vous pourrez accéder à votre dossier grâce au lien :

<https://www.service4mobility.com/europe/LoginServlet>

La plateforme vous permettra de demander les aides financières Mobicentre, Aide à la Mobilité Internationale et Fonds de Mobilité Etudiant sans jamais avoir à communiquer avec les différents organismes. Vous trouverez les détails sur ces trois financements dans le guide des aides financières sur le site de l'université : <http://www.univ-tours.fr/international/les-aides-financieres-a-la-mobilite-internationale>

Il vous est possible de cumuler toutes ces aides. Il ne vous est cependant pas possible de cumuler Mobi-Centre avec une aide d'une autre collectivité territoriale française. Si vous pouvez demander l'aide d'une autre région, il vous faut déterminer celle qui vous avantage et ne pas demander l'autre.

Notez bien que tous les fonds que vous allez percevoir sont issus de financements publics, je dois impérativement justifier l'utilisation des fonds, donc si vous ne respectez pas les consignes, votre dossier sera invalidé et vous devrez rembourser l'argent perçu. Ne vous en faites pas, les consignes sont simples, vous recevrez des mails sur votre adresse universitaire vous invitant à télécharger des documents et à les remettre en ligne une fois complétés.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à me contacter. Si vous voulez me rencontrer, je vous recevrai avec plaisir pour qu'on discute de votre projet. Mon bureau se situe au 60 rue du plat d'étain (près de la place Rabelais), au rez-de-chaussée du bâtiment A.

Cordialement,
Benjamin Depauw